



ARRÊTÉ TEMPORAIRE, CIRCULATION, DÉVIATION, STATIONNEMENT

## N° 215-2024-RG - FACILITATION DU STATIONNEMENT DES ENTREPRISES INTERVENANT DANS LE CADRE DU CHANTIER DE L'ILOT LAGUICHE RUE SAINT-VINCENT DU 30 MARS AU 30 AVRIL 2024

**1DOCUMENT -** Publié le 28 mars 2024

(prolonge l'arrêté 887-2023)







HÔTEL DE VILLE DE MÂCON

Quai Lamartine 71018 CEDEX Mâcon

Accueil physique et téléphonique de l'Hôtel de Ville : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

**%** 03 85 39 71 00 Allô Mairie : 0800 337 273

**ESPACE PRESSE** 

